

CONSULTATION MIL MONTRÉAL

Séance de questions et réponses
Suivi de la séance du 16 septembre 2021 – demande de réponses par écrit

Par courriel

Montréal, le 29 septembre 2021

À l'intention de la Ville de Montréal,
l'arrondissement d'Outremont,
le CSSMB et l'UdeM

Objet : Consultation publique MIL Montréal

Lors de la séance, de questions et de réponses du 16 septembre, certains éléments et documents ont été énoncés par l'une ou l'autre des parties. Nous vous prions de nous faire parvenir ces documents. Vous trouverez la transcription exacte de certains moments de la séance pour vous aider à répondre à ces demandes.

La présente demande est divisée en trois grandes sections :

- A. Les questions complémentaires de la commission par rapport à certains éléments de réponses
- B. Les demandes d'informations de la commission par rapport à de la documentation complémentaire à certains éléments de réponses

La présente demande ainsi que vos réponses seront rendues publiques sur la page Web de la consultation.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses dans les délais les plus raisonnables, afin de permettre à la population d'en prendre connaissance avant la phase d'audition des opinions.

Merci de votre précieuse collaboration,

Émilie-Jade Bigelow
Analyste

A. QUESTION COMPLÉMENTAIRE

COMITÉ DE GOUVERNANCE

Une question d'un commissaire portait sur un comité de gouvernance :

M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire : « Je me demandais lorsqu'on est en train de planifier, de construire le campus MIL et de planifier les connexions avec les abords comme vous le dites, est-ce qu'il y a une structure de concertation qui réunit l'ensemble des acteurs, arrondissements, Ville de Montréal pour réfléchir de façon globale au nouveau quartier?¹ »

La réponse suivante a été donnée :

M. LOUIS-HENRI BOURQUE : « Bien, dans le projet, premièrement on a le comité de gouvernance. Le comité de gouvernance rejoint l'ensemble des arrondissements et des villes aussi, parce qu'on a Ville Mont-Royal qui est inclus dans le projet. On a des comités directeurs. Et à travers ces comités-là, bien on s'assure d'avoir l'ensemble des interlocuteurs. C'est sûr que par projet, par intervention, on va s'ajuster, puis dans nos approches au niveau de la conception, que ce soient des parcs, des rues, on y va en cocréation puis en coconception.² »

En complément à cette réponse, la commission aimerait obtenir les informations suivantes : la composition du comité, sa mission et son rôle ainsi que les questions et enjeux traités par ce comité.

¹ Transcription de la séance questions-réponses du 16 septembre 2021, doc. 7.2.1, L. 527-530

² Transcription de la séance questions-réponses du 16 septembre 2021, doc. 7.2.1, L. 561-570

B. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

CANOPÉE, ÎLOT DE CHALEUR ET BIODIVERSITÉ DES CHEMINS DE FER

Une question d'un commissaire portait sur la canopée et les îlots de chaleur :

M. PIERRE GAUTHIER, commissaire : « Oui, peut-être un complément. Est-ce qu'il y a des études qui ont été faites sur la canopée ou spécifiquement portant sur les îlots de chaleur en amont du développement du projet?³ »

La réponse suivante a été donnée :

M. LOUIS-HENRI BOURQUE : « Bien, sans avoir d'études spécifiques, on connaît l'état d'où on partait avec la cour de triage. Et on peut mesurer aussi l'évolution de la canopée. Il y a un projet pilote actuellement avec la division de la géomatique justement pour utiliser des outils performants de géomatique pour qu'on puisse suivre en mode continu l'évolution, que ça soit au niveau de la superficie de la canopée, mais également l'impact en chaleur sur le site. Donc, ça nous permet de voir comment nos aménagements vont contribuer à la diminution des îlots de chaleur.

Il faut comprendre, comme le disait Marion, que toute intervention du projet est axée vers le verdissement. C'est sûr que la place Alice-Girard par exemple, est plus minérale parce qu'elle cherchait à répondre à un besoin, justement d'avoir une place qui permettait des événements à moyen déploiement. Justement pour compléter l'offre des autres espaces dans le secteur. Mais les autres parcs, ça va être plus un objectif plus de verdissement.

Puis les rues, par exemple Thérèse-Lavoie-Roux où c'est une première avenue avec double plantation d'arbres. Ce sont des cellules de croissance qui sont utilisées avec des fosses de plantation continue. Donc, on mise par le nombre d'arbres. On mise aussi sur l'arbre au bon endroit et dans les bonnes conditions, pour s'assurer qu'on a des arbres qui arrivent à maturité et en santé. Donc, il y a différents moyens d'intervention pour s'assurer, justement de réduire les îlots de chaleur, de pouvoir monitorer l'impact du projet. Puis je finis en disant que ça s'inscrit aussi dans le réseau de biodiversité des voies ferrées, qui est considéré. Puis aussi il y a un objectif toujours, par l'université, d'avoir un lien entre le campus de la montagne et via Outremont, la canopée d'Outremont. Donc, ça s'inscrit aussi dans une optique de réseau de biodiversité qui est plus métropolitain.⁴ »

³ Transcription de la séance questions-réponses du 16 septembre 2021, doc. 7.2.1, L. 285-289

⁴ Transcription de la séance questions-réponses du 16 septembre 2021, doc. 7.2.1, L. 290-319

En complément à cette réponse, la commission aimerait savoir s’il est possible de fournir plus d’informations sur l’évolution de la canopée et de la situation des îlots de chaleur sur le territoire MIL Montréal. La commission aimerait également savoir si de la documentation existe concernant le « réseau de biodiversité des voies ferrées ».

LOGEMENTS

La question de la construction de logements sociaux et abordables ainsi que des outils municipaux pour y arriver a été abordée durant la soirée :

M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire : « Les coopératives dont vous parlez sont des coopératives qui se trouvent dans le site Mil. Et là, la question portait sur la gentrification dans Parc-Extension. Votre réponse parle, advenant le cas qu’il va y avoir des espaces ou des logements ou des édifices qui seront vendus, la Ville pourrait les acquérir pour construire des logements sociaux. Mais en dehors de cette hypothétique...»

M. LOUIS-HENRI BOURQUE : « Il y a eu des acquisitions. On pourra fournir à l’Office le détail des acquisitions réalisées, mais il y a eu des actions majeures qui ont été réalisées dans Parc-Extension. Et c’est sûr, comme le disait ma collègue, on est dans un marché immobilier très vigoureux, mais notamment, dès qu’on a eu l’opportunité de faire des acquisitions on est allé justement. Donc, dans l’ensemble des champs de compétence de la Ville, on travaille pour réduire les effets de cette gentrification qui est quand même une tendance lourde à Montréal pour éviter l’accentuation. Donc, oui, on a fait concrètement des acquisitions également dans Parc-Extension.⁵ »

Nous aimerions que vous complétiez cette réponse par écrit, concernant les acquisitions réalisées et les autres instances où des outils municipaux ont été utilisés en matière de logement dans le MIL Montréal et ses abords (droit de préemption, règlement pour une métropole mixte, réserve foncière).

ÉTUDE DE CIRCULATION

Une question d’un commissaire portait sur la circulation :

M. PIERRE GAUTHIER, commissaire : « Bien, un petit complément, en fait. Est-ce que l’impact de l’ouverture de l’avenue Thérèse-Lavoie-Roux sur les patrons de

⁵ Transcription de la séance questions-réponses du 16 septembre 2021, doc. 7.2.1, L. 1276-1295

circulation que vous avez décrits, est-ouest, a fait l'objet d'études spécifiques de la part de la Ville?⁶ »

La réponse suivante a été donnée :

M. LOUIS-HENRI BOURQUE : « Tout à fait. Dans le fond, de façon générale on est accompagné par la direction de la mobilité. Les décisions qui ont été prises ont fait l'objet d'études de circulation, font l'objet de monitoring. Puis évidemment, on parle beaucoup de Thérèse-Lavoie-Roux, mais c'est aussi, il y a des problèmes assez importants sur Van Horne. Donc, il y a vraiment une considération aussi des enjeux sur Van Horne et Jean-Talon et l'ensemble du réseau. Les études de circulation tiennent compte d'un territoire d'influence beaucoup plus grand pour que les décisions soient coordonnées avec l'ensemble des enjeux de circulation du secteur. Parce qu'on sait qu'il y a beaucoup de circulation de transit. Et il y a du monitoring qui est fait. Ceux qui connaissent Thérèse-Lavoie-Roux, il y a des interventions qui sont faites aussi par après. Nous, on livre un aménagement, mais il y a des ajustements qui sont à faire avec du monitoring et c'est fait aussi à travers le projet. »

Un peu plus tard dans la soirée, un complément d'information a été ajouté :

Mme MARION DEMARE : « Je peux peut-être continuer concernant la mobilité. On en a déjà un petit peu parlé. Il y a beaucoup de monitoring qui se fait dans le cadre du projet pour essayer de suivre au fur et à mesure de la livraison des espaces. Vous avez parlé de la récente ouverture de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux qui a abouti à Parc et qui change un peu les patrons de déplacement.

Donc, l'objectif avec nos collègues de la direction de la mobilité c'est de suivre un petit peu comment ça se passe au fil du développement du quartier et d'adapter des mesures complémentaires pour renforcer la sécurité en fait, des déplacements. Comme par exemple, il y a eu tout un monitoring qui a été fait récemment pour évaluer les traverses des rues locales outremontaises prolongées jusqu'à l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, puis voir si ces intersections étaient sécuritaires ou pas. Elles le sont selon nos collègues, mais il y a quand même du marquage qui a été renforcé pour faire comprendre, pour rappeler la limitation de vitesse qui est quand même à 30 kilomètres/heure sur cet axe-là. Et rappeler en fait, bien, les passages un peu plus sensibles, comme le sont les intersections⁷. »

Un peu plus tard dans la soirée, le commissaire a ajouté une précision à sa question :

⁶ Transcription de la séance questions-réponses du 16 septembre 2021, doc. 7.2.1, L. 491-496

⁷ Transcription de la séance questions-réponses du 16 septembre 2021, doc. 7.2.1, L. 623-639

M. PIERRE GAUTHIER, commissaire : « Donc, je comprends que les études de circulation dont on parlait traitent aussi des déplacements doux, donc déplacements actifs, piétonniers, déplacements cyclistes. Est-ce le cas? »

M. LOUIS-HENRI BOURQUE : « Tout à fait.⁸ »

Une précision a aussi été faite concernant les études de circulation dans le coin du chemin Bates :

M. PIERRE GAUTHIER, commissaire : « Oui. On a parlé des analyses de transport qui évidemment débordent le site inévitablement. Est-ce que ces analyses-là ont porté sur le rapport entre le site et le chemin Bates, notamment dans les déplacements est-ouest? Chemin Bates en fait, qui semble vouloir évoluer comme voie expresse, comme voie de transit est-ouest en périphérie immédiate d'une barrière, la voie de chemin de fer. Est-ce que ça faisait partie des parcours analysés?

Mme MARION DEMARE : « Il y a eu plusieurs études de circulation qui ont été faites au fur et à mesure que le projet était planifié, se développait, des mises à jour successives. Et oui, Bates a toujours été considéré dans tous les patrons de déplacement comme accès au nouveau quartier, et notamment en lien avec la nouvelle trame qui était proposée. C'est pas mal ce que je pourrais vous dire de ça. Mais oui, c'était un axe qui a été regardé au moins comme... à partir de Rockland, l'avenue Rockland, qui fait partie du projet. Puis évidemment, l'approche a été considérée.⁹ »

En complément à ces échanges, la commission aimerait obtenir plus d'informations sur les études, les patrons et le monitoring qui ont été faits pour étudier la circulation, les intersections et les déplacements doux. La commission aimerait obtenir ces informations pour le territoire du MIL Montréal et ses abords en incluant les artères est-ouest principales, Jean-Talon, Van Horne et Chemin Bates. La commission aimerait également obtenir plus d'informations sur les modifications qui ont été faites à la trame viaire en conséquence des résultats de ces études.

⁸ Transcription de la séance questions-réponses du 16 septembre 2021, doc. 7.2.1, L. 646-654

⁹ Transcription de la séance questions-réponses du 16 septembre 2021, doc. 7.2.1, L. 2022-2043